



# Fédération Départementale des Syndicats D'Exploitation Agricoles des Landes

Maison de l'agriculture – BP 215 – 40004 Mont de Marsan Cedex  
Tel 05 58 85 44 22 – Télécopie 05 58 85 44 30 - E-Mail : [fdsea.40@wanadoo.fr](mailto:fdsea.40@wanadoo.fr) – Site Internet : [www.fdsea40.fr](http://www.fdsea40.fr)

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Pas de sous-estimation des pertes pour les foyers !

Les éleveurs qui ont subi l'abattage de leur cheptel détecté positif à l'influenza aviaire attendent encore l'indemnisation complète de leurs pertes et le retard s'accumule.

La raison? La Direction Générale de l'Alimentation (DGAL) modifie les méthodes d'évaluation des pertes et *in fine* pénalise les éleveurs!

La FDSEA rappelle que l'euthanasie du cheptel est une décision de l'Etat suite à un évènement sanitaire et que l'indemnisation complète des pertes est la règle !

La FDSEA des Landes dénonce les tours de passe-passe inventés par l'administration centrale pour s'affranchir de cette obligation alors que les producteurs touchés ont fourni leur comptabilité à la demande de ces mêmes services.

Le Ministre de l'Agriculture s'est invité le 13 mai dernier dans les Landes pour saluer le retour de la production dans le département, signe de la fin prochaine du dossier. La FDSEA des Landes l'invite fermement à revenir, cette fois accompagné de ses services, pour qu'ils respectent ses engagements et indemnisent jusqu'au dernier centime les éleveurs touchés.

Dans cette crise, les éleveurs ont fait preuve de responsabilité et mettent en œuvre résolument les mesures de biosécurité. Nous exigeons que l'Etat fasse preuve de la même responsabilité concernant ses engagements !

**Jean Pierre DUBROCA**  
*Président de la section Palmipèdes  
de la FDSEA des Landes*